

DOMINIQUE MALIESKY

## *De Coubertin à Samaranch : la diplomatie du CIO*

Il peut sembler à première vue quelque peu rapide, voire inexact de parler de diplomatie à propos du Comité international olympique dont le statut n'a rien de commun avec celui d'un Etat et qui fait de la séparation entre le sport et la politique un de ses principes de base. Cependant, l'institution olympique manifeste incontestablement la volonté de se comporter en Etat dans son domaine de compétence comme l'atteste par exemple la règle 23 de la Charte du Comité international olympique (CIO), intitulée « Autorité suprême » : « Le CIO est un arbitre, en dernier ressort, de toutes les questions concernant les Jeux et le mouvement olympique. En toutes matières, y compris la matière disciplinaire, à l'égard de tous et pour toutes les sanctions définitives ou temporaires (...), *les pouvoirs du CIO sont souverains.* »<sup>1</sup> A sa manière, il réclame l'autonomie, la plénitude et l'exclusivité des compétences, pour ne pas dire le monopole de la violence légitime, dans l'empire olympique.

Le CIO n'a pas seulement la prétention d'être souverain dans son domaine, mais aussi d'être stable et indépendant. La disposition clé en la matière est la règle 12 de la Charte olympique selon laquelle « le CIO est un organisme permanent. Il se recrute lui-même par l'élection de personnalités qu'il juge qualifiées, sous réserve que celles-ci (...) soient des nationaux résidents d'un pays doté d'un CNO (Comité national olympique) reconnu par le CIO (...). Les membres du CIO sont ses représentants auprès de leurs pays respectifs et non les délégués de leurs pays au sein du CIO. Ils ne peuvent accepter de gouvernements, d'organisations ou d'individus aucun mandat susceptible de les lier ou d'entraver la liberté de leur vote ».

1. C'est nous qui soulignons.

L'objectif de la diplomatie olympique est double : le premier est affiché par Coubertin dès 1889 et a pour nom Universalité. Cette dernière vaut pour toutes les nations ou du moins dans un premier temps pour les nations développées, et pour tous les sports, du moins pour ceux qui sont jugés dignes de figurer sur le programme olympique. Pour leur fondateur, les Jeux présentent en effet ce double avantage : « Celui d'assembler les sports, les obligeant à collaborer les uns avec les autres pour le progrès de l'éducation physique et celui, d'autre part, de réunir toutes les nations dans un effort d'émulation infiniment utile au bien général. »<sup>1</sup>

Le second objectif, plus souterrain, en tout cas moins affiché, vise à assurer la survie de l'entreprise olympique et la pérennisation du CIO, qui comme toute institution cherche à persévérer dans son être. Pour ce faire, le CIO cherche à étoffer ses rangs, à célébrer à tout prix la fête olympique avec tous les fastes imaginables et à (pour ?) demeurer l'interlocuteur indispensable et unique des Etats en matière d'olympisme. Cet objectif est évidemment prioritaire, les moyens pour l'atteindre ont varié de Coubertin à Samaranch, mais une crainte subsiste au cours de ce quasi-siècle d'existence : celle de la disparition, que ce soit par une élimination pure et simple ou par une mise en tutelle insidieuse.

Si les interlocuteurs « naturels » du CIO sont en théorie les Comités nationaux olympiques, les destinataires réels de sa diplomatie sont les Etats, et accessoirement les OIG, les organisations intergouvernementales (ONU, Unesco) avec lesquelles les rapports sont pour le moins empreints de méfiance. Le CIO traitant essentiellement avec des Etats et cherchant à revendiquer certains de leurs attributs, l'on ne sera dès lors pas surpris de voir qu'il se comporte de façon finalement assez proche d'eux, tant en ce qui concerne les actes qui rythment sa diplomatie qu'en ce qui concerne les déterminants de cette diplomatie, qu'ils soient internes (la personnalité de ses présidents) ou externes (l'environnement international).

#### LA DIPLOMATIE DU CIO EN ACTES

Si le CIO reste officiellement fidèle à la fiction olympique (il reconnaît des CNO et choisit des villes), les Etats n'en sont pas moins ses interlocuteurs privilégiés dans les trois grandes manifestations de sa vie internationale.

1. P. de Coubertin, *Mémoires olympiques*, Ed. du CIO, 1976, p. 132.

### La reconnaissance des CNO

C'est le CIO qui souverainement reconnaît ou non un CNO et qui donc décide de décerner le label olympique à l'Etat qui sollicite son admission dans la famille olympique.

Les conditions fixées pour une reconnaissance sont essentiellement d'ordre technique et figurent au titre III de la Charte olympique. Elles sont principalement au nombre de trois : le CNO doit regrouper au moins cinq fédérations nationales, elles-mêmes affiliées aux Fédérations sportives internationales dont les sports figurent aux Jeux olympiques. Le CNO ne doit reconnaître qu'une seule fédération nationale pour chaque sport. L'agrément olympique est en outre subordonné à l'existence dans le pays d'un minimum de pratique sportive organisée et unifiée. Le CIO se reconnaît le droit, si nécessaire, d'élaborer sa propre géographie sportive et de s'éloigner au besoin de la géographie politique. En effet, la règle 24 de la Charte emploie les termes de « pays » ou de « nation » et non pas d'Etat pour rendre compte de la distribution territoriale des CNO. Pierre de Coubertin s'appuie sur le principe des nationalités qui reconnaît à toute collectivité le droit de s'affirmer et de se manifester de façon autonome.

Cependant, hormis les premiers temps où il a fait effectivement usage de la liberté qu'il s'était accordée, le CIO, quand il reconnaît un CNO, reconnaît en fait un Etat. En effet, mises à part quelques exceptions (localisées pour l'essentiel en Occident), la majorité des CNO tendent à être transformés en courroie de transmission de la politique sportive du parti au pouvoir (Etats autoritaires et *a fortiori* totalitaires) comme l'attestent leur composition et leur financement. Il n'est pas rare de voir siéger des hommes d'Etat en leur sein (le CNO marocain a été dirigé de 1959 à 1965 par Hassan II en personne) ou des membres du parti (Manfred Ewald placé à la tête du CNO est-allemand n'a jamais failli à sa mission d'appliquer la ligne politique du SED au plan sportif). Les ressources des CNO leur viennent également largement (Sénégal), voire exclusivement des caisses de l'Etat (URSS, Côte-d'Ivoire). D'ailleurs, les peuples cherchant à se constituer en Etat ne se trompent pas sur l'importance d'une reconnaissance olympique, qui candidatent à la fois à l'ONU et au CIO ou encore essaient d'entrer au CIO pour mieux ouvrir les portes de l'ONU et de la reconnaissance internationale comme en témoigne la stratégie actuelle de la Slovénie.

*L'exclusion des CNO*

Ce que le CIO peut faire, il se réserve également le droit de le défaire, mais avec infiniment de réticence. Plutôt que d'avoir recours à la sanction ultime qui l'affaiblit lui aussi, il privilégie les mesures temporaires ou plus « douces », telles les suspensions (comme celles dont furent victimes les vaincus des deux guerres mondiales : l'Autriche en 1920, l'Allemagne en 1920, 1924, 1948, le Japon et l'Italie en 1948) ou la disqualification. Les unes et les autres sont rares et font figure d'armes de dernier recours difficiles à manier tant le CIO est prisonnier de sa rhétorique de l'universalisme. Si le Comité olympique d'Indonésie a été suspendu le 7 février 1963 du fait du refus des autorités de ce pays d'attribuer des visas d'entrée aux athlètes de Formose et d'Israël à l'occasion des 4<sup>e</sup> Jeux asiatiques à Djakarta en août 1962, ce sont surtout l'Afrique du Sud, la Rhodésie et Taïwan qui ont encouru les foudres du CIO. Les deux premières étaient mises en cause du fait de leur politique d'apartheid dans tous les secteurs de la vie sociale, mais ce n'est que tardivement (en 1968 pour la première, en 1972 pour la seconde, après un vaste mouvement de réprobation internationale déclenché par les Africains et assorti d'une menace de boycott des JO) qu'elles ont été éliminées de la famille olympique.

L'exclusion tardive de Taïwan en 1980 ne doit apparemment pas grand-chose à sa pratique sportive, mais plus à son intransigeance (Taïpeh refuse de concourir sous la bannière de la « République de Chine ») et plus encore à la tenue des premiers Jeux « socialistes » à Moscou en 1980, desquels il était totalement impensable, en dépit de l'affaire cambodgienne, que la RPC fût absente. Il est vrai que le poids politico-olympique de Taïwan comparé à celui de la Chine continentale était négligeable. En la matière, Moscou a joué, pour son propre profit, le rôle d'élément déclencheur, sachant que la réadmission de la Chine ne pouvait plus être différée pendant très longtemps.

*Le choix des villes olympiques*

La décision d'accorder à une ville l'honneur (et accessoirement la charge) d'organiser les Jeux olympiques constitue peut-être pour le CIO le point le plus sensible et parfois le plus controversé de sa diplomatie. Nous sommes au cœur de son système : il y engage son avenir et son existence même car sans cette célébration, c'est tout l'édifice olympique qui à terme peut disparaître. Officiellement, la

condition posée aux candidates est à la fois simple et unique : elles doivent accueillir sans aucune discrimination toutes les équipes reconnues par le CIO. Peu à peu se sont ajoutées des clauses politiques, économiques et financières des plus sévères et une règle de rotation géographique s'est fait jour qui a été respectée avec plus ou moins de bonheur.

S'agissant des Jeux d'été, ils sont attribués dans une très large majorité à des villes du monde développé occidental, en priorité européennes et ce n'est que timidement que l'on change de continent, au profit de l'Amérique du Nord surtout (l'Afrique est totalement exclue), et exceptionnellement de système socio-économique. Le CIO fixe ses choix sur les grands centres de décision politique ; ainsi jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'Europe de l'Ouest avec ses trois grands pôles de pouvoir (Berlin, Londres, Paris) triomphe largement par rapport aux autres continents, mais également par rapport à ses autres composantes (Europe centrale et méridionale). Si depuis, l'éventail des choix du CIO semble plus large, ce dernier continue pourtant à récompenser les plus fidèles alliés des Occidentaux (des Japonais en 1964 aux Coréens du Sud en 1988 en passant par les Australiens en 1956 et les Mexicains en 1968). Moscou en 1980 constitue la seule exception (qui a d'ailleurs failli lui être fatale) à cette règle non écrite du CIO selon laquelle le choix se résume bien souvent à une alternative : ou l'Europe occidentale, ou l'Amérique du Nord et, lorsque les circonstances le permettent, une rapide incursion (une toutes les trois Olympiades au mieux) dans un îlot occidentalisé hors d'Occident, mais présentant toutes les garanties de prospérité économique, de solvabilité financière, de respectabilité politique et accessoirement de pratique sportive.

#### UN HOMME, UNE DIPLOMATIE

Si dans ses manifestations extérieures, la diplomatie du CIO semble obéir à certaines constantes, ou du moins à certaines dominantes (universalisme, « occidentalisme »), elle reste néanmoins avant tout le fait d'un seul homme, son président. C'est en effet le Président du CIO qui détermine et conduit la politique de cette instance, y compris sa « politique étrangère » et ce de façon parfois discrétionnaire. De contrôle par ses pairs, il n'en existe pas ou si peu : la Commission exécutive est dévouée à son président qui la façonne. La sanction ne peut venir que de l'extérieur, à savoir des

Etats qui disposent de mille et une manières de manifester leur mécontentement, de la pression amicale au boycott pur et simple.

Le CIO n'a connu à ce jour que cinq présidents en presque cent ans d'existence, preuve s'il en était besoin de l'extrême personnalisation du pouvoir dans le mouvement olympique. Trois d'entre eux ont, par leur forte personnalité, durablement marqué le mouvement olympique, Baillet Latour (1925-1952) écrasé par la figure tutélaire de Coubertin et lord Killanin (1972-1980) emporté par la tourmente de la crise soviéto-américaine passant à tort ou à raison pour des pages de transition.

### *La diplomatie patriote de Coubertin*

La réconciliation à l'échelle internationale représente l'un des buts que s'est fixé Coubertin. Loin d'être inconditionnelle, elle va de pair avec l'intérêt national français quand elle n'est pas purement et simplement mise à son service : « En politique extérieure, chercher des moyens de se rapprocher de l'Allemagne, de façon à la fois digne et pratique. En propagande à l'étranger, tâcher de reprendre d'abord pied aux États-Unis qui traitaient la France en vieille parente respectable, mais bonne à rien. »<sup>1</sup>

Le projet de Coubertin est en effet destiné à favoriser le redressement de la nation française minée par le déclin politique et la question sociale (éducation, puis intégration des classes laborieuses) ainsi qu'il l'écrit lui-même : « Je me rendis vite compte que les Français n'étaient plus aux jours brillants de 1856 où ils avaient, sans s'en douter presque, atteint une des apogées de leur histoire. Leur présente situation était très changée, non pas qu'ils eussent eux-mêmes beaucoup descendu, mais parce qu'autour d'eux, les autres avaient beaucoup monté, surtout les Allemands, les Italiens et les Anglais. »<sup>2</sup>

Ainsi, Coubertin, en dépit de sa germanophilie, va s'attacher à œuvrer pour la grandeur et le prestige de son pays après la défaite de 1870. En effet, la rénovation des Jeux est au moins en partie inspirée par l'ambition patriotique de ne pas laisser à la seule Allemagne la gloire d'avoir fait renaître Olympie : « L'Allemagne avait exhumé ce qui restait d'Olympie ; pourquoi la France ne réussirait-elle pas à en reconstruire les splendeurs ? »<sup>3</sup> Il

1. L. Callebat, *Pierre de Coubertin*, Fayard, 1988, p. 235.

2. L. Callebat, *Pierre de Coubertin*, Fayard, 1988, p. 235.

3. P. de Coubertin, *Une campagne de vingt et un ans*, Librairie de l'Education physique, 1909, p. 89.

faudra d'ailleurs à l'Allemagne attendre la 6<sup>e</sup> édition des Jeux pour en obtenir enfin l'organisation (Berlin, 1916, mais ils seront annulés pour cause de guerre).

### *La diplomatie anglo-saxonne de l'affrontement*

Avery Brundage, à la tête du CIO de 1952 à 1972, est Américain et prend ses fonctions au moment de la guerre froide. Sous sa houlette, le CIO s'engage dans une voie très dure, parfois qualifiée de réactionnaire, qui fait la part belle aux idées défendues par les Occidentaux dans le conflit Est-Ouest. Durant son mandat, le Comité international refuse au Vietnam sa reconnaissance olympique, il enregistre rapidement le Comité national olympique pour l'Allemagne créé à Bonn en 1949 (qui est admis à titre définitif en 1951) et impose aux Jeux de 1956 à 1964 la formule d'équipes pan-allemandes avec drapeau et uniforme communs, allant ainsi incontestablement dans le sens souhaité par Bonn.

Il reconnaît néanmoins en 1965 la RDA comme membre à part presque entière du mouvement olympique. « La zone géographique de l'Allemagne de l'Est » peut alors participer pour son propre compte aux Jeux, mais avec drapeau et hymne communs jusqu'en 1972. S'agissant des Corées, Brundage milite en faveur du même type de solution : si la Corée du Sud est reconnue dès 1947, il faudra à la Corée du Nord attendre dix ans pour obtenir le même traitement. Enfin, Taïwan est reconnu en 1952 sous le nom de CNO chinois ; il prend en 1959 la même dénomination qu'aux Nations Unies (CNO de la République de Chine) tout en demeurant en situation de monopole dans cette instance jusqu'en 1979.

### *La diplomatie catalane du mouvement*

J. A. Samaranch, ambassadeur d'Espagne à Moscou et membre du CIO depuis 1966, hérite en 1980 d'un CIO au bord de l'éclatement. Avec ce nouveau président, la diplomatie olympique se professionnalise. A Lausanne, il constitue un cabinet personnel entièrement dévoué à son activité diplomatique. Il met en place un service de presse qui reçoit les dépêches des grandes agences mondiales et qui épéluche une centaine de quotidiens et magazines internationaux. Par ailleurs, il s'attache à constituer partout — essentiellement dans le bloc socialiste et le Tiers Monde — un réseau de relations personnelles et d'informateurs qu'il a commencé à mettre en place entre 1977 et 1980 alors qu'il était en poste à Moscou. Voyageur

infatigable, il est, selon ses propos, « prêt à aller n'importe où pour maintenir l'idée olympique »<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'en six ans de présidence il a fait 91 fois le tour du monde, embrassé 146 chefs d'Etat, collectionné 249 décorations<sup>2</sup>. Aucun continent, aucune instance n'est oublié : dès le début de son mandat, il entreprend un périple en Afrique, multiplie les contacts avec les responsables sportifs de ce continent ; assiste régulièrement aux conférences des ministres européens du sport ; entretient des contacts suivis avec l'ONU par le biais de son secrétaire général et avec nombre de ses institutions spécialisées telles l'Unesco, l'OMS... C'est sans doute avec au moins l'assentiment de son président que le CIO fait le pari pour le moins risqué de la Corée du Sud en préférant en 1981 Séoul à la ville japonaise de Nagoya, tablant sur le fait que le nouvel impérant retiendra le leçon japonaise de 1964 : les Jeux doivent être organisés impeccablement afin de réussir pleinement son entrée dans le monde moderne.

Si la diplomatie de J. A. Samaranch est celle du mouvement et de la communication, elle sait également se mettre au service de l'Espagne et plus précisément de la Catalogne, même si la désignation de Barcelone le 17 octobre 1986 répare incontestablement une injustice (l'Espagne est le seul grand pays européen à n'avoir jamais organisé les Jeux : Paris lui est préféré en 1924, Berlin en 1936 et Munich en 1972) et repose sans doute sur un dossier bien construit (Barcelone entre dans la course olympique dès 1981) et sur la volonté de célébrer l'appartenance de l'Espagne au concert des Etats démocratiques. Disposant d'un considérable réseau de relations dans les milieux tant politiques qu'économiques, à la tête du « trio catalan » qui dirige effectivement le CIO, J. A. Samaranch fera de ces Jeux ses Jeux, afin d'effacer jusqu'au souvenir de sa carrière franquiste de ministre des sports de 1961 à 1970. L'apothéose de sa carrière est à ce prix ; ce cas de figure est resté presque inédit jusqu'à présent : la diplomatie du CIO au service de l'ambition d'un homme.

Si la personnalité d'un président du CIO est un déterminant essentiel de la diplomatie olympique, elle ne permet pas à elle seule d'en rendre compte. L'environnement international y pèse en effet d'un poids non négligeable.

1. *L'Equipe*, 17 juillet 1980.

2. *L'Express*, 17-23 octobre 1986.



UN ENVIRONNEMENT, UNE DIPLOMATIE

Alors qu'à ses débuts l'activité diplomatique du CIO est intermittente (à l'occasion de ses commissions exécutives) et peu développée (mais spectaculaire dans ses manifestations), elle est aujourd'hui très présente mais aussi banalisée. Schématiquement, la diplomatie olympique a traversé jusqu'à ce jour trois phases, chacune d'entre elles obéissant à un déterminant spécifique.

*La diplomatie de l'urgence*

C'est la diplomatie des premiers temps alors que l'entreprise olympique se met en place et que sa survie même est des plus aléatoires. Durant cette période, le CIO est novateur, presque téméraire, ainsi qu'en témoigne la liste des CNO qu'il accepte de reconnaître : certains correspondent à un territoire qui ne se constituera que plus tard en Etat souverain, voire à ce jour ne le sont toujours pas ou difficilement. Il applique ainsi avant la lettre le principe des nationalités aux empires qu'ils soient austro-hongrois ou russe. Les athlètes de Bohême sont autorisés à participer aux Jeux de 1912, le CNO hongrois est reconnu dès 1895. S'agissant du grand duché de Finlande, le problème est tranché dans le même sens : les sportifs finlandais sont admis à prendre part aux Jeux dès 1908. A la même époque, le CIO reconnaît leur autonomie sportive aux dominions de l'Empire britannique : l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, dont les dates de naissance des CNO sont antérieures à la première guerre mondiale. L'Arménie sera accueillie éphémèrement en 1920, mais dès 1923 le CIO repousse la suggestion d'un prince russe émigré, Léon Ouroussof, qui demandait l'égalité des droits à participer aux Jeux de Paris en 1924 à trois équipes de l'espace devenu soviétique, celle de Moscou, celle des Russes émigrés et celle des Arméniens. Toutes les demandes similaires seront désormais écartées. Implicitement, la qualité d'Etat sera dorénavant exigée afin d'obtenir la reconnaissance olympique. Les exceptions à cette règle seront fort peu nombreuses : Hong-Kong, les îles Bermudes et les îles Fidji avant leurs accessions à l'indépendance.

*Une diplomatie conservatrice*

A partir de la première guerre mondiale et plus encore après 1945, le CIO perd beaucoup de son audace et se contente pour

l'essentiel d'entériner, parfois avec difficulté, les décisions de l'ONU. Les pays africains anciennement colonisés ne bénéficient pas du même traitement de faveur que les composantes du défunt empire austro-hongrois ou que les dominions blancs de l'Empire britannique ; en effet, ce n'est qu'à partir de 1964 que certains d'entre eux (Algérie, Niger, Sénégal, Tchad) peuvent participer pour la première fois aux Jeux olympiques.

La réintégration de la Chine au sein de la famille olympique, demandée en 1975 et obtenue le 25 octobre 1979, est tout à fait révélatrice de cet état d'esprit attentiste. Assurément, les nombreuses pressions de Taïwan, qui met en avant le danger d'annexion, retardent le processus de reconnaissance. La mort de Mao, la mise en œuvre de la diplomatie du ping-pong, l'établissement de relations diplomatiques entre la Chine et les grands Etats occidentaux, sa réadmission à l'ONU ne viennent que difficilement à bout des réticences du CIO. Cette absence constitue pourtant l'entorse la plus visible à son principe d'universalisme si souvent réitéré.

L'examen de la liste des villes olympiques témoigne mieux encore de la substitution progressive des paramètres politiques aux critères d'appréciation purement sportifs : la marche vers la seconde guerre mondiale coïncide ainsi avec la montée des puissances de l'Axe : Berlin est désigné pour accueillir les Jeux de 1936 et Tokyo pour organiser ceux de 1940. Les premiers Jeux d'après-guerre se déroulent en 1948 à Londres, qui symbolise la résistance du « monde libre » contre la barbarie nazie. La tenue des Jeux de 1968 à Mexico vise à récompenser un Etat en pleine transformation économique, allié privilégié des Etats-Unis, cherchant à se présenter comme un grand leader du Tiers Monde. Les choix pour les Jeux de 1964 et 1972 ont pour mission d'effacer le souvenir du Japon impérial responsable de l'attaque de Pearl Harbor et de l'Allemagne nazie en guerre contre les forces alliées, afin de consacrer leur reconnaissance comme Etats démocratiques et puissances économiques à l'échelle mondiale. Enfin, le choix de Moscou pour organiser les Jeux d'été de 1980, bien que contesté après l'invasion soviétique de l'Afghanistan par l'Armée rouge, est célébré en son temps comme le fruit de la détente Est-Ouest : le président du CNO du Lichtenstein reconnaît qu'à la session de Vienne en 1974 « presque tout le monde était d'accord pour donner pour la première fois sa chance à un pays socialiste »<sup>1</sup>.

Enfin, cas extrême dans le non-choix : celui de Budapest, six

1. *L'Equipe*, 2 juin 1980.

fois candidate entre 1916 et 1960 et dont la candidature a été systématiquement écartée. Les arguments sportifs n'expliquent qu'imparfaitement ces refus réitérés : en effet, la pratique sportive jouit d'une solide tradition dans ce petit pays qui atteint un bon niveau dans les compétitions internationales.

En fait, le CIO ne choisit pas tant une ville, qui seule est loin de disposer des moyens suffisants pour organiser les Jeux, qu'un Etat (qui se porte garant auprès du CIO et qui participe largement au financement et ce dès la présentation du dossier : plus de 70 millions de francs ont été dépensés pour promouvoir la candidature de Paris pour 1992).

### *La diplomatie de l'argent*

C'est J. A. Samaranch qui précipite l'entrée du CIO dans l'ère de l'argent, du profit et du marketing. Sous sa houlette, il devient une entreprise prospère et rentable. En effet, alors qu'en 1980, il connaissait des problèmes de trésorerie (il ne disposait que de 100 000 \$ en caisse), son compte en banque est en 1986 créditeur de 42 millions de dollars<sup>1</sup> (ces réserves devant lui permettre de tenir huit ans en l'absence même de Jeux). La cheville ouvrière du business olympique est, jusqu'à son décès, H. Dassler, patron d'Adidas, qui fonde en 1983 International Sport Leisure Marketing. Agent du CIO pour le marketing, l'ISL va également devenir l'agent de plus de 150 CNO. La création d'ISL accélère la commercialisation des spectacles sportifs et les villes organisatrices des Jeux sont tenues de passer sous ses fourches caudines. Les contrats d'attribution des Jeux à Albertville et Barcelone stipulent par exemple expressément que les organisateurs « s'engagent à participer au programme international de marketing mis en œuvre par le CIO » et qu'« aucune catégorie de produits ne pourra être exclue du programme international sur la base d'un contrat ou d'un engagement quelconque pris par la ville ou le CNO avant la date du contrat »<sup>2</sup>. Ces dispositions draconiennes témoignent non seulement de l'appétit du CIO, mais également de la férocité de la lutte engagée avec l'autre géant du marketing sportif, IMG de l'Américain McCormack.

Tirant les leçons du double boycott (1980 et 1984), le CIO cherche à se mettre à l'abri des tensions politiques et du besoin économique. Les firmes multinationales font leur entrée en force dans

1. *Le Monde*, 15 septembre 1988.

2. *Le Monde*, 15 septembre 1988.

l'olympisme : pour 1988 neuf sociétés (Coca-Cola, Kodak, Federal Express, Visa, 3 M, Time Life, Matsushita, Brother et Philips) ont signé un chèque d'une valeur moyenne de 15 millions de dollars comme « droit d'entrée » pour bénéficier de l'autorisation d'exploiter les anneaux olympiques sur certains de leurs produits à travers le monde. Sur l'ensemble des Jeux de 1988, on estime à 1,4 milliard de dollars le montant total des recettes commerciales engendrées par les JO.

Cette volonté d'autosuffisance passe par l'abandon de l'idéologie olympique. L'événement qui rend sans doute le mieux compte de ce changement de stratégie est, le 18 septembre 1990, le choix d'Atlanta, préférée, par 51 voix contre 35 à Belgrade, Manchester, Melbourne, Toronto et surtout Athènes pour organiser les Jeux de 1996. Par ce choix, le CIO privilégie la rentabilité et l'efficacité par rapport à l'histoire et à la tradition. En effet, Athènes était largement favorite pour célébrer le centenaire de l'organisation des premiers Jeux modernes. L'action de l'ancien maire d'Atlanta, A. Young, a été déterminante : il passe pour un leader du peuple noir aux Etats-Unis, une figure de proue pour le mouvement des droits civiques et a emporté les voix des délégués africains du CIO en présentant sa ville comme un exemple d'harmonie raciale. Mais Atlanta est aussi le siège de Coca-Cola, « fournisseur officiel des JO » depuis des lustres, et présente des garanties financières dont ne dispose pas Athènes par la présence de Delta Air Lines et d'une filiale d'ITT sur son territoire. La capitale de l'Etat de Georgie a enfin bénéficié de sa position géographique favorable qui lui permet d'offrir aux téléspectateurs la tranche horaire privilégiée la plus large. Or, le CIO reçoit le tiers des droits nets de TV, lequel tiers représentera pour 1992 quelques 200 millions de dollars<sup>1</sup>. Si le CIO reste dans cette logique, Berlin (qui dispose d'un poids symbolique important) part favorite dans la course à l'attribution des Jeux de l'an 2000 par rapport à Pékin et Istanbul et même vis-à-vis de ses rivales européennes (Londres et Milan).

Durant cette dernière période, le CIO adopte politiquement un profil bas, se gardant de toute originalité. Il réintègre ainsi à l'unanimité les trois Etats baltes le 18 septembre 1991 au lendemain de leur réadmission à l'ONU. Le dossier palestinien est, quant à lui, au point mort depuis de longues années. En effet, les structures du sport palestinien mises en place en 1971 sont aujourd'hui présentes dans 17 disciplines et un Comité olympique palestinien a même été

1. *Le Monde*, 15 septembre 1988.

créé en 1979, qui essaie vainement d'entrer au CIO alors qu'il est reconnu par 10 Fédérations sportives internationales (rappelons qu'il en suffit de cinq selon la Charte olympique). La proclamation d'un Etat palestinien par l'OLP en décembre 1988 s'est soldée par l'organisation le mois suivant d'une tournée de footballeurs palestiniens en Europe. Les demandes des Républiques « soviétiques » sont examinées avec plus de célérité, mais l'embarras du CIO est manifeste face à cet afflux de candidatures comme en témoigne la solution protocolaire et provisoire adoptée pour les Jeux d'Albertville (une délégation unique de la CEI avec hymne et drapeau olympiques). Par contre, la réintégration de l'Afrique du Sud au sein du CIO a été aussi aisée que l'exclusion a été difficile. C'est ainsi que le 6 octobre 1991 le président du CNO sud-africain répond favorablement à l'invitation du CIO, ouvrant la voie à une participation sud-africaine aux Jeux de Barcelone. Pourtant, des cinq conditions fixées par le CIO pour la réadmission de l'Afrique du Sud, l'une au moins, l'abolition de l'apartheid, ne semble pas encore totalement remplie au moment de la décision des instances olympiques.

Ce qui frappe donc en dernier lieu lorsqu'on tente d'analyser la diplomatie olympique, c'est que le CIO n'a pu atteindre ses objectifs d'universalité et de pérennité qu'au prix du sacrifice de ses mythes fondateurs : le refus de la politique et de l'argent. L'autonomie des CNO n'existe à peu de chose près que dans la Charte olympique. Les blocs présents à l'Assemblée générale des Nations Unies se retrouvent à quelques variantes près à l'intérieur du CIO. Ce dernier qui s'est construit en se voulant universel, s'est transformé en ONU du sport. Les soubresauts du monde se retrouvent en son sein ; les lignes de fracture et les tensions internationales s'inscrivent dans sa politique. Même le principe d'universalité connaît certaines entorses. Le CIO s'est rêvé Etat olympique apolitique, il se révèle multinationale du sport.

RÉSUMÉ. — *Le CIO, traitant essentiellement avec des Etats, se comporte de façon finalement assez proche d'eux, en ce qui concerne tant les actes qui rythment sa diplomatie que les déterminants de cette diplomatie, qu'ils soient internes (la personnalité de ses présidents) ou externes (l'environnement international).*